**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 64 (1972)

**Heft:** 8-9

Buchbesprechung: Bibliographie

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le cadre d'une politique d'éducation permanente, doivent être les suscitateurs de besoins nobles, de «vices» nobles, d'assuétudes nobles.

Et ceci donne une dimension nouvelle, une urgence impérieuse à l'élaboration d'une politique des loisirs, avec l'infrastructure, les animations, les crédits qu'il faut: ça coûtera bien moins d'ailleurs que d'élargir les prisons et aussi les hôpitaux psychiatriques.

## **Bibliographie**

Hygiène et prévention des accidents dans les entreprises industrielles.

Sous ce titre, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a publié des directives concernant l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail. Cette brochure peut être obtenue en français ou en allemand auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne, au prix de 7 fr. On y trouve un commentaire détaillé des dispositions sur la protection de la santé et la prévention des accidents dans les entreprises industrielles, complété par des exemples et des illustrations. Des annexes contiennent des termes techniques concernant la protection contre le feu, une liste des autres lois, ordonnances et arrêtés fédéraux applicables en la matière, une liste des règles de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents ainsi que des normes, directives et recommandations des organismes professionnels.

Afin que les milieux intéressés disposent d'une documentation aussi complète que possible, la brochure comprend également le texte intégral de l'ordonnance 3, de même que les articles 6 à 8 de la loi sur le travail consacrés à l'hygiène et à la prévention des accidents et les articles 22 à 29 de l'ordonnance générale relatifs à la procédure d'approbation des plans et à l'octroi de l'autorisation d'exploiter. Un index détaillé permet de trouver facilement les dispositions de l'ordonnance et les commentaires correspondants.

Droit des sociétés et groupes de sociétés. Responsabilité de l'actionnaire dominant/Retrait des actionnaires minoritaires. – Par Anne Petitpierre-Sauvain. (Etudes suisses de droit europén, Volume 7, 246 pages). – Les groupes de sociétés constituent la principale forme de concentration économique. Comme ils revêtent généralement un caractère international, les législateurs nationaux ne semblent pas en mesure de les réglementer de manière satisfaisante. Il n'est donc pas étonnant que ce problème retienne l'attention des autorités du Marché commun.

La proposition de statut d'une société anonyme européenne contient déjà un important chapitre sur l'organisation des groupes de sociétés. La Commission de la CEE prépare actuellement une directive, qui imposerait aux Etats membres l'adoption d'une législation harmonisée sur les groupes de sociétés. Ces perspectives ne peuvent manquer d'intéresser la Suisse, où de nombreux groupes internationaux ont leur siège.

Aujourd'hui, en dehors de l'Allemagne, les législations nationales sur les groupes de sociétés sont encore embryonnaires. Aussi, Mme Petitpierre-Sauvain n-a-t-elle pas entendu analyser en détail les règles actuellement applicables aux groupes de sociétés. Elle examine, dans cet ouvrage, deux problèmes essentiels que l'existence des groupes de sociétés pose au droit des sociétés.

En effet, les groupes de sociétés mettent en cause certains principes du droit des sociétés considérés traditionnellement comme essentiels; ainsi, le principe de la

responsabilité limitée de l'actionnaire: ce principe doit-il être conçu et interprété de la même façon dans les sociétés isolées et dans les groupes? Ainsi aussi, le problème de la protection des actionnaires minoritaires, face à une majorité qui n'agit pas nécessairement dans l'intérêt social.

Mme Petitpierre-Sauvain a recherché comment les législations nationales et les projets du Marché commun se sont efforcés de résoudre ces problèmes. Elle a examiné en outre comment, en partant des solutions déjà admises par de nombreux droits nationaux dans des situations analogues, ils pourraient être résolus en respectant l'harmonie du droit des sociétés et les nécessités pratiques des groupes.

La Suisse devant la pénurie de main-d'œuvre.

C'est sous ce titre que les Rencontres suisses, centre d'étude et d'information, publient un ouvrage de 350 pages qui analyse la situation causée par la pénurie de main-d'œuvre dans notre pays. Cet ouvrage a été mis au point en 1971, sous la responsabilité du Comité des Rencontres suisses, présidé par M. Charles-Frédéric Ducommun. De nombreuses personnalités ont collaboré à la rédaction de ce livre. Ils sont trop nombreux pour les citer tous. Aussi, nous n'en citerons qu'un, l'ancien et regretté secrétaire de l'Union syndicale suisse, Jean Möri.

La présentation de ce livre est fort plaisante et invite à la lecture, qui s'avère des plus intéressante. Les problèmes actuels, tels que

- généralisation de l'enseignement
- modernisation de l'apprentissage
- formation permanente
- paix du travail
- participation
- information économique
- conséquences de l'élargissement de la CEE

et tant d'autres, sont abordés en fonction du thème central. Tous ces chapitres montrent comment les responsables de tous les milieux intéressés peuvent contribuer à assurer la promotion et la relève des ouvriers qualifiés suisses garants de l'avenir de nos industries.

Cet ouvrage que nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs est en vente exclusivement au secrétariat des Rencontres suisses, 1000 Lausanne, rue Beauséjour 18, au prix de 25 fr.